

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

REALISATION DES PAREMENTS INTERIEURS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 31 11 25 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

REALISATION DES PAREMENTS INTERIEURS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant pour la réalisation des parements intérieurs (parquets, lambris, faux-plafonds...) :

- ◆ de préparer les activités de pose;
- ◆ de stocker les ouvrages en attente de livraison et préparer le matériel/outillage/quincaillerie utiles au chantier ;
- ◆ de transporter, décharger et stocker les ouvrages, et le matériel/outillage sur le chantier/ le lieu de destination ;
- ◆ de participer à l'installation d'un accès approprié et sécurisé au poste de travail ;
- ◆ de placer les parements intérieurs ;
- ◆ de respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement, de gestion du temps ;

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans une situation pratique significative dans un contexte d'atelier,

en disposant de postes de travail avec dégauchisseuse, mortaiseuse, scie à rubans, outils manuels, PC connecté à internet pour la recherche d'informations techniques, logiciels techniques orientés vers le secteur,

en disposant des documents utiles (plans, fiches techniques des matériaux et équipements, méthode de travail, description du résultat attendu,...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier,...),

en disposant des matériaux et matériels en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

- ◆ en ce qui concerne la conformité de la production :
 - de préparer les épures et les tracés permettant la production,
 - d'usiner correctement,
 - d'obtenir une production conforme à la demande (éléments constitutifs, dimensions, types et qualité de l'assemblage ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des procédures :
 - organiser le travail de manière rationnelle,
 - d'appliquer les techniques et modes opératoires adaptés ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement :
 - de respecter l'application des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,
 - de respecter l'application des règles en matière de protection de l'environnement ;
- ◆ de réaliser des dessins de détails d'assemblage mi-bois, enfourchement et/ou embrèvement, tenon et mortaise (percée et/ou borgne) aux instruments manuels ou par système informatique ;
- ◆ de débiter et corroyer les bois mécaniquement et d'épaisseur identique ;
- ◆ de réaliser un cadre avec traverse intermédiaire, assemblé par tenons et mortaises et comprenant rainure, moulure et feuillure (battée) intérieures, en recourant au moins à une dégauchisseuse et une raboteuse ;
- ◆ de gérer et d'organiser son poste de travail, d'approvisionner en matériaux et matériel, de le nettoyer et de le ranger et d'assurer la maintenance appropriée du matériel ;
- ◆ de trier et d'éliminer les déchets.

2.1. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement code 3111 22 U11 D1 : « Réalisation d'un cadre profilé » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant l'ensemble des éléments de contexte d'évaluation :

dans une situation pratique significative d'un contexte d'atelier ou de chantier (peut se faire sur une maquette) :

en disposant d'un poste de travail de fabrication équipé des machines de corroyage et de profilage, d'un poste de travail individuel de pose ;

en disposant des documents utiles (plans, fiches des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu,...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier,...),

*en disposant des matériaux et matériel en suffisance,
en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
en développant des compétences de communication,
dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,*

en respectant les critères suivants :

- ♦ en ce qui concerne la conformité de la production :
 - de préparer le relevé, le bordereau et l'usinage qui permettent la production,
 - de poser le revêtement de sol, la structure portant du parement, le lambris conformément au résultat demandé,
 - de poser et l'isolation et le pare-vapeur conformément aux données du constructeur,
 - d'obtenir des finitions soignées ;
- ♦ en ce qui concerne le respect des procédures :
 - organiser le travail de manière rationnelle,
 - d'appliquer les techniques et modes opératoires adaptés ;
- ♦ en ce qui concerne le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement :
 - de respecter l'application des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,
 - de respecter l'application des règles en matière de protection de l'environnement ;

d'effectuer les tâches suivantes :

- ♦ de prendre les mesures de la zone de pose sur plans ;
- ♦ de façonner les éléments de sol (rainure-languette) ;
- ♦ de placer le revêtement de sols et ses finitions ;
- ♦ de positionner, de fixer les éléments pré façonnés (paroi verticale en lambris) ;
- ♦ de positionner, de fixer la structure portante du parement ;
- ♦ de positionner, de fixer l'isolant et le pare-vapeur ;
- ♦ de gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ♦ de trier et éliminer les déchets.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ♦ la précision du vocabulaire utilisé,
- ♦ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ♦ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.
- ♦ l'autonomie d'exécution.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

en disposant d'un poste de travail de fabrication équipé des machines de corroyage et de profilage, d'un poste de travail individuel de pose ;

en disposant des documents utiles (plans, fiches des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu,...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier,...),

en disposant des matériaux et matériel en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

4.1. Menuiserie : Technologie

4.1.1. Préparer les activités de pose

- ◆ de réaliser des relevés dimensionnels (de mesures) à partir :
 - de la description, du mode opératoire, des points de vigilance,
 - de l'équipement pour prise de mesure : mètre, télémètre, équerre, fausse équerre, rapporteur d'angle, ... ,
 - de l'équipement pour la prise des niveaux : niveau d'eau, laser, ... ,
 - d'utiliser des signes conventionnels : légende, cotation, échelle,... ;
- ◆ de réaliser des croquis : notions de perspective, de proportions ;
- ◆ d'identifier des sources d'informations tels des plans d'architecte, des plans de pose, d'exécution, croquis côtés, un cahier des charges, fiches techniques, carnet de suivi de chantier, réglementation en vigueur, prescriptions des fabricants (utilisation rationnelle du matériel), PI, ... ;
- ◆ d'utiliser la terminologie technique ;
- ◆ d'appliquer les signes conventionnels : légende, cotation, échelle,... ;
- ◆ de citer les unités métriques et d'utiliser les conversions d'unités ;
- ◆ d'énumérer des éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation): le vu et le caché ;
- ◆ de recourir aux notions de géométrie : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, rayon, corde et flèche ;
- ◆ de décrire des éléments constructifs existants: types, principes généraux, éléments constitutifs ;
- ◆ d'expliquer les techniques de vérification de l'état du support et / ou de l'enveloppe du bâtiment en tenant compte :
 - des caractéristiques géométriques (relevé d'angles, niveaux, aplombs, alignements...), dimensionnelles,
 - des critères visuels de qualité de l'état du support : cohésion, humidité, étanchéité, stabilité ;
- ◆ de compléter un bordereau des quantités par poste ;
- ◆ d'établir des métrés par matériau sur base des plans de fabrication et d'implantation ;
- ◆ de lire et rédiger un bordereau descriptif des éléments à usiner ;
- ◆ d'identifier et classer des types de bois, panneaux et profils spécifiques à la production par leurs sections, dimensions commerciales, types, caractéristiques, conditions d'utilisation, marquage CE ;

- ◆ de différencier des éléments de fixation spécifiques à la production : types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ d'identifier et classer des matériaux et produits isolants (acoustiques, thermiques, d'étanchéité) spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ de décrire des quincailleries par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ de définir les opérations de pose : définition, chronologie ;
- ◆ de décrire des assemblages spécifiques à la production par leurs techniques, types, proportions, établissement ;
- ◆ d'utiliser la terminologie des postes de travail et des postes de sécurité.

4.1.2. Stocker les ouvrages en attente de livraison et préparer le matériel/outillage/quincaillerie utiles au chantier

- ◆ de décrire les machines spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques et champ d'utilisation, équipements de sécurité, outils ;
- ◆ de définir les aires et zones de stockage par leurs principes de base du rangement, organisation ;
- ◆ d'expliquer la chronologie de mise en œuvre ;
- ◆ de décrire des techniques de marquage et de stockage ;
- ◆ de décrire les matériaux spécifiques à la production : facteurs de détérioration, mesures de protection ;
- ◆ de décrire l'emballage : techniques et matériaux ;
- ◆ de respecter les règles d'ergonomie et de sécurité ;
- ◆ de décrire l'outillage spécifique à la production par leurs conditions d'utilisation, leurs critères de conformité, leurs règles de sécurité, leurs équipements de protection collectifs et individuels, leur champ d'application, leur vitesse de rotation, d'avancement et de coupe, et leurs procédures de contrôle et de réglage ;
- ◆ d'identifier les besoins en matériaux, matériels, outillages et équipements du chantier.

4.1.3. Transporter, décharger et stocker les ouvrages, et le matériel/outillage sur le chantier/ le lieu de destination

- ◆ de décrire les moyens de manutention (manuellement avec ou sans équipement, avec ou sans engin de levage) et de définir les limites d'utilisation des engins de manutention (conditions légales) ;
- ◆ d'expliquer les techniques de manutention ;
- ◆ d'énoncer les règles d'ergonomie et de sécurité ;
- ◆ de décrire les moyens de transport par les limites d'utilisation des moyens de transport (conditions légales) ;
- ◆ de décrire les techniques de chargement d'un véhicule en tenant compte de :
 - la répartition des charges,
 - les techniques d'arrimage,
 - les principes de base du rangement et de l'organisation ;
- ◆ de décrire des matériaux spécifiques à la production par leurs encombrement, écrasement, poids.

4.1.4. Participer à l'installation d'un accès approprié et sécurisé au poste de travail

- ◆ d'identifier et caractériser les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles..) par leurs types, leurs caractéristiques, leur identification, leurs constituants, leur classe, leurs critères de conformité et points de contrôle, leurs conditions d'utilisation, leur principe de stabilité, leurs charges admissibles, leurs mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets ainsi que leurs équipements de sécurité associés (EPI, EPC) et leurs mesures de prévention liées aux conditions météorologiques ;
- ◆ d'énoncer les réglementations en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur tels que les principes généraux et les éléments spécifiques utiles ;
- ◆ de décrire les matériaux de protection par leurs types, conditions de fixation ;
- ◆ d'expliquer les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie ;
- ◆ d'expliquer les notions de base en électricité relatives à l'utilisation des machines sur chantier : utilisation, vérification d'une prise, d'une allonge électrique, conformité des branchements : reconnaître une prise hermétique et non défectueuse ;
- ◆ décrire le nettoyage du chantier/poste de travail : techniques, outils ;
- ◆ de caractériser les déchets par leurs catégories, leurs types-classes et par le principe de tri, par le conditionnement et par l'évacuation (y compris déchets spécifiques : asbeste ciment,...) ;
- ◆ d'identifier la limite d'intervention dans le démontage et l'évacuation des déchets spécifiques ;
- ◆ de définir l'environnement : source de pollution, techniques de protection ;
- ◆ d'expliquer les règles d'utilisation de l'outillage et du matériel: décrire les conditions d'utilisation, critères de conformité, règles de sécurité, équipement de protection, entretien, maintenance de niveau 1 ;

4.1.5. Placer les parements intérieurs

- ◆ d'énoncer les mesures de prévention et de protection contre le bruit et les émissions de poussière ;
- ◆ de citer les types d'aspiration (centralisée, mobile), d'expliquer les conditions d'utilisation et de décoder les prescriptions des fabricants ;
- ◆ de décrire son poste de travail : ergonomie, sécurité, organisation ;
- ◆ de décrire l'utilisation de machines spécifiques à la production : conditions d'utilisation, conformité, règles de sécurité, équipements de protection collectifs et individuels, champ d'application, vitesses de rotation, d'avancement et de coupe, procédures de contrôle et de réglage ;
- ◆ d'identifier et de différencier les bois et les panneaux spécifiques à la production selon leurs types, leurs essences (propriétés), leur structure (orientation, compacité des cernes), leurs propriétés physiques/ mécaniques, leurs conditions de façonnage (longueurs, sections, finition attendue,), et leurs défauts ;
- ◆ de décrire les techniques d'usinage ;
- ◆ de décrire les types de profilage ;
- ◆ de décrire les techniques d'assemblages spécifiques à la production : les techniques, les types, les proportions, l'établissement ;
- ◆ de décrire les techniques de contrôle par leurs outils de mesurage et les tolérances ;
- ◆ d'expliquer les techniques de vérification de l'état du support et/ou de l'enveloppe du bâtiment: équerrage, planéité, nature, résistance, cohésion, tolérances usuelles admissibles, degré d'humidité, phénomènes de dégâts du bois ;

- ◆ de décrire une structure portante du parement et faux-plafond: types, techniques de fixations spécifiques ;
- ◆ de décrire :
 - des matériaux isolants (thermiques, acoustiques) spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques, dimensions commerciales, propriétés, performances, conditions d'utilisation, techniques de mise en œuvre, techniques de contrôle visuel,
 - des supports de parement par leurs conditions de placement en fonction de l'orientation et du type de parement,
 - les parements par leurs types, essences et classes des bois, caractéristiques, conditions de pose ;
- ◆ d'identifier les accessoires de fixation ;
- ◆ d'expliquer les techniques de mise en œuvre du parement : découpe, pose (ordre de placement, recouvrement, fixation) ;
- ◆ d'expliquer les techniques de mise à niveau ;
- ◆ de définir l'équipement pour la prise de niveau (niveau d'eau, laser, ...) par leur identification et le mode d'emploi ;
- ◆ de citer les produits de finition par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation, conditionnement, modes d'application, règles de sécurité ;
- ◆ d'expliquer les techniques et outils de finition spécifiques au support ;
- ◆ d'expliquer les techniques de ragréage des murs ;
- ◆ d'identifier le matériel d'application des produits de finition : utilisation, maintenance ;
- ◆ d'expliquer les techniques de placement et de fixation de plinthes ;
- ◆ d'expliquer les techniques de finition bois : ponçage, traitement ;
- ◆ d'identifier les outils de ponçage par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation, règles de sécurité, équipements de protection individuels, champ d'application, procédures de contrôle et de réglage ;
- ◆ d'expliquer des techniques de contrôle (qualité de la finition) ;
- ◆ d'expliquer des critères de conformité : planéité, jeu, qualité des joints, équerrage, dimensions (tolérances), aplomb, horizontalité, compatibilité des produits ;
- ◆ d'identifier les instruments de mesure.

4.1.6. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement, de gestion du temps

- ◆ d'expliquer les dispositifs de sécurité du chantier en relation avec les risques liés à l'accès ;
- ◆ d'implanter sur schéma les protections périphériques du chantier : types, constituants, caractéristiques, contrôle visuel et conditions d'utilisation (PPSS, mode d'emploi, stabilité, normes de conformité) ;
- ◆ d'expliquer les limites d'intervention ;
- ◆ d'identifier des documents de travail ;
- ◆ de découvrir les équipements de sécurité : types, conditions d'utilisation selon :
 - la tâche,
 - le poste de travail ;
- ◆ de découvrir les règles d'ergonomie et de sécurité ;
- ◆ d'expliquer la réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : principes généraux, éléments spécifiques utiles ;

- ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables : types, conditions d'utilisation et de stockage, règles de sécurité ;
- ◆ d'expliquer :
 - les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie,
 - les mesures de prévention et de protection contre le bruit,
 - les mesures de prévention et de protection contre la poussière ;
- ◆ de décoder les prescriptions des fabricants (utilisation rationnelle du matériel) ;
- ◆ de découvrir la PEB : objectifs, l'impact sur les habitudes de travail, principes généraux, conséquences en cas de mauvaise mise en œuvre ;
- ◆ de lire et décoder une fiche technique par son étiquetage et ses pictogrammes ;
- ◆ d'identifier les produits dangereux par leurs types, les risques liés à la manipulation, les mesures de sécurité, les mesures de prévention, les règles de stockage et d'évacuation.

4.2. Menuiserie : Travaux pratiques

4.2.1. Préparer les activités de pose

- ◆ de relever les caractéristiques dimensionnelles, géométriques :
 - d'un ouvrage à réaliser (sur plan et/ou sur site),
 - des supports et espaces du chantier ;
- ◆ de relever les positions en altitude d'un élément ou d'un ouvrage à réaliser ;
- ◆ à partir de la situation existante, de réaliser un schéma, un croquis coté ;
- ◆ à l'aide des plans d'architecte, d'exécution, croquis, catalogue et/ ou fiche technique, ... :
 - d'identifier les documents techniques,
 - d'identifier les volumes et les éléments de la construction dans l'environnement architectural,
 - d'identifier les différents dessins d'architecte et/ou d'exécution,
 - d'interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation,
 - d'identifier et localiser un élément ou une partie d'ouvrage ;
- ◆ de vérifier la concordance des mesures relevées sur chantier et celles du plan ;
- ◆ de contrôler les éléments existants (support, gros œuvre, enveloppe du bâtiment) sur chantier
 - de relever/ mesurer les caractéristiques géométriques (angles, niveaux, aplombs, alignements...), dimensionnelles,
 - d'identifier les matériaux (nature, état, dégradations) ;
- ◆ de notifier les dégradations existantes ;
- ◆ de choisir la technique de vérification ;
- ◆ à partir du cahier de charges et/ou du plan d'exécution :
 - de rédiger les bordereaux et métrés des bois, panneaux, profils et autres matériaux,
 - d'identifier les matériaux, quincailleries et accessoires ;
- ◆ en fonction des contraintes de temps et de lieu, de fabrication/ de pose, d'identifier les opérations à effectuer et leur chronologie ;
- ◆ en fonction des consignes et des recommandations techniques, d'identifier le type d'assemblage en fonction de la production demandée ;
- ◆ identifier les outils et machines en fonction des tâches à exécuter ;

4.2.2. Stocker les ouvrages en attente de livraison et préparer le matériel/outillage/quincaillerie utiles au chantier

- ◆ en fonction de l'espace disponible, de l'agenda de livraison, de la chronologie de mise en œuvre, de la destination des éléments dans l'ouvrage ;
 - de stocker et ranger rationnellement les matériaux, matériels, produits et ouvrages ;
 - d'identifier (marquer, étiqueter, ...) les éléments ;
 - d'emballer et protéger les éléments contre une humidité, une température ou une lumière indésirable ;
- ◆ sur base des documents techniques de l'ouvrage ;
- ◆ de préparer les matériels, machines électroportatives et outillages adaptés au chantier ;
 - de préparer les produits et accessoires de mise en œuvre sur chantier ;
- ◆ de vérifier pour les matériaux et quincailleries :
 - l'état, la nature, la quantité,
 - les dimensions ;

4.2.3. Transporter, décharger et stocker les ouvrages, et le matériel/outillage sur le chantier/ le lieu de destination

- ◆ sur base des prescriptions des fabricants, du poids et de la taille des éléments, du bordereau de livraison :
 - de choisir le moyen de manutention,
 - de manutentionner les éléments ;
- ◆ de charger les éléments dans un ordre logique ;
- ◆ d'arrimer les éléments de façon adéquate ;
- ◆ en fonction de l'espace disponible, de la chronologie de mise en œuvre, de la destination des éléments dans l'ouvrage, de la taille et de la nature des éléments :
 - de vérifier si l'espace de stockage est suffisant,
 - d'identifier les risques de dégradation,
 - de protéger les éléments contre les dommages éventuels,
 - de positionner les éléments dans un ordre logique d'exécution du travail,
 - de ranger selon les techniques appropriées.

4.2.4. Participer à l'installation d'un accès approprié et sécurisé au poste de travail

- ◆ d'utiliser un équipement de travail pour le travail en hauteur (échafaudage,...) et :
 - de réaliser un contrôle visuel (conformité, stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité, estimation de la charge) avant utilisation,
 - d'utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant,
 - d'utiliser les EPI et EPC requis ;
- ◆ de manipuler une échelle ;
- ◆ de protéger les zones de travail, les objets, les surfaces ;
- ◆ en fonction des machines utilisées, effectuer les raccordements énergétiques adéquats ;
- ◆ de signaler au responsable hiérarchique les branchements non conformes ;
- ◆ d'utiliser les techniques et les outils de nettoyage adéquats ;
- ◆ de ranger et nettoyer les zones de circulation, les locaux de chantier ;
- ◆ de respecter les prescriptions de nettoyage de l'outillage ;
- ◆ de trier et évacuer les déchets ;
- ◆ d'assurer la protection de l'environnement par rapport à la nocivité de certains matériaux et substances ;

- ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables ;
- ◆ d'utiliser le matériel et les outils selon les règles de sécurité ;
- ◆ de vérifier la conformité du matériel ;
- ◆ de contrôler visuellement l'état de l'outillage (usure, état de coupe, sécurité électrique, ...) ;
- ◆ d'identifier les situations nécessitant une intervention spécifique ;
- ◆ d'appliquer les prescriptions des fiches techniques sécurité des équipements ;
- ◆ de nettoyer et assurer la maintenance de niveau 1 des matériels et outillages de chantier ;

4.2.5. Placer les parements intérieurs

- ◆ de (dé-) connecter les appareils d'aspiration ;
- ◆ d'organiser son poste de travail ;
- ◆ en fonction du type de travail à effectuer :
 - de positionner et régler les outils de coupe, de ponçage, de façonnage,
 - de régler la vitesse de coupe, de rotation et d'avancement des machines,
 - de régler les appareils tels que servantes,
 - de positionner et régler les dispositifs de sécurité,
 - de positionner les pièces/ éléments ;
- ◆ en fonction des dimensions, du nombre de pièces :
 - de choisir et d'utiliser le type de machine adéquat pour corroyer,
- ◆ de mortaiser, tenonner, entailler, percer, défoncer ;
- ◆ de scier... ;
- ◆ de régler les vitesses (avancement, rotation) ;
- ◆ en fonction du profil souhaité, des dimensions, du nombre de pièces,
 - de choisir et d'utiliser le type de machine adéquat pour profiler,
 - de régler les vitesses (avancement, rotation) ;
- ◆ en fonction d'un traçage, du plan, du type d'ouvrage,
 - d'usiner les assemblages,
 - de contrôler le jeu et les dimensions des assemblages, et la conformité de l'usinage en fonction du plan d'exécution ;
- ◆ en fonction de l'enveloppe du bâtiment (caractéristiques géométriques, type de matériaux, état du support), du type d'isolant et des ouvertures :
 - de positionner,
 - de fixer la structure portante du parement ;
- ◆ sur base des prescriptions du fabricant :
 - de placer l'isolant,
 - de fixer l'isolant ;
- ◆ de contrôler la continuité de l'isolation ;
- ◆ de répartir, régler et fixer les éléments de support (profilés, bois) et les accessoires ;
- ◆ de poser (mesurer, découper, positionner et fixer) les éléments de parement en respectant les joints et les recouvrements ;
- ◆ d'utiliser un niveau d'eau et un laser ;
- ◆ de réaliser les finitions ;
- ◆ de placer les plinthes ;
- ◆ d'interpréter les fiches techniques des produits de finition et de préservation ;

- ◆ de préparer les surfaces à traiter et :
 - de bouchonner,
 - d'effectuer des petites réparations de surfaces,
 - de poncer,
 - de dépoussiérer,
 - de dégraisser ;
- ◆ d'appliquer les produits ;
- ◆ de sur base des données techniques et des critères de conformité, de contrôler la conformité du placement des ouvrages ;
- ◆ d'utiliser le matériel de contrôle.

4.2.6. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement, de gestion du temps

- ◆ d'évaluer les risques ;
- ◆ de sécuriser la zone de travail ;
- ◆ sur base des consignes hiérarchiques, des prescriptions du PPSS et du PI, des prescriptions des fiches techniques sécurité des matériaux et des équipements :
 - s'équiper des protections individuelles adaptées à la situation de travail,
 - protéger l'environnement immédiat du chantier (locaux habités ou non/ installations et matériels),
 - vérifier les dispositifs de protection collective du chantier et alerter sa hiérarchie si nécessaire ;
- ◆ en fonction des machines utilisées, d'effectuer les raccordements énergétiques adéquats ;
- ◆ de signaler au supérieur hiérarchique les branchements non conformes ;
- ◆ d'utiliser le matériel et les outils selon les règles de sécurité ;
- ◆ de vérifier la conformité du matériel ;
- ◆ de contrôler visuellement l'état de l'outillage (usure, état de coupe, sécurité électrique, ...) ;
- ◆ d'identifier les situations nécessitant une intervention spécifique ;
- ◆ d'appliquer les prescriptions des fiches techniques « sécurité des équipements » ;
- ◆ de se concerter avec les membres de son équipe et les autres corps de métier ;
- ◆ de suivre un planning ;
- ◆ de remplir les fiches/documents transmis par le supérieur hiérarchique ;
- ◆ de signaler au supérieur hiérarchique les défauts aux dispositifs de protection et de mise en œuvre ;
- ◆ d'utiliser les EPI et EPC adaptés à la tâche et au poste de travail ;
- ◆ de prendre les dispositions de prévention incendie ;
- ◆ d'adapter son attitude en fonction des pictogrammes ;
- ◆ d'adopter des postures de travail ergonomiques (levage) ;
- ◆ d'utiliser de manière ergonomique les outils et le matériel ;
- ◆ d'utiliser un équipement de travail pour le travail en hauteur (échafaudage,...) :
 - de réaliser un contrôle visuel (conformité, stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité, estimation de la charge) avant utilisation,

- d'utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant,
 - d'utiliser les EPI et EPC requis,
 - de manipuler une échelle ;
- ◆ de manipuler les produits dangereux, toxiques ou inflammables selon les règles de sécurité ;
 - ◆ de stocker des produits dangereux, toxiques ou inflammables selon les règles de sécurité ;
 - ◆ d'utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle ;
 - ◆ d'utiliser les machines et outils de manière efficace et rationnelle ;
 - ◆ d'utiliser les matériaux de manière économique ;
 - ◆ de prendre les mesures de prévention et de protection contre le bruit ;
 - ◆ de limiter les émissions de poussière ;
 - ◆ d'appliquer les exigences techniques propres à la PEB ;
 - ◆ d'assurer la mise en œuvre des matériaux afin de répondre aux exigences de la PEB ;
 - ◆ de trier et évacuer les déchets sur chantier/ poste de travail ;
 - ◆ d'assurer la protection de l'environnement par rapport à la nocivité de certains matériaux et substances ;
 - ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Menuiserie : Travaux pratiques », il est recommandé de ne pas dépasser quatre étudiants par poste de travail et 1 étudiant par poste de travail sécurité (machine).

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Menuiserie : Technologie	CT	J	24
Menuiserie : Travaux pratiques	PP	C	72
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120